

HAB

Info

HARMONIE 2

Pose de la 1^{ère} pierre

EMILE LEVEQUE

Avancement du chantier

PARCOURS PROFESSIONNEL

Formation certifiante pour 6 gardiens

SOMMAIRE

Construction de logements 4-5

HARMONIE 2 : pose de la 1^{ère} pierre

Supplément de loyer de solidarité 3

ENQUETE

Construction de logements 6

EMILE LEVEQUE : avancement du chantier

Réhabilitation des bâtiments 7

BIEVRE I, II ET III : réfection intérieur/extérieur

Réhabilitation des bâtiments 8

Démolition de la tour SCHERRER

Réhabilitation des bâtiments 9

CASPIENNE : travaux d'étanchéité

NOYER DORE : mise en peinture

GUILLEBAUD : travaux d'étanchéité

Réhabilitation des bâtiments 10

DANUBE : Sécurisation de l'escalier

MORINS : Création d'un local encombrants

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION

Parcours professionnel 11

FORMATION certifiante pour les gardiens

Mise en place de compostage 11

TOURVOIE : surveillance et l'entretien

Informations 12

COLLECTE DE VOS DECHETS

HALTE AUX ARNAQUES



Paiement en ligne sur www.hdb-habitat.fr

Le paiement est identique à celui d'ANTONY Habitat sur www.hdb-habitat.fr

Le règlement pourra se faire uniquement pour le paiement du loyer courant, pendant la période du 1^{er} au 15 de chaque mois.



Rappel :

- Munissez-vous de votre 1^{er} avis d'échéance du mois courant et de votre carte bancaire.
- Connectez-vous au site : <http://www.hdb-habitat.fr>, sécurisé par notre partenaire PAYBOX.
- Cliquez sur la rubrique «paiement en ligne» et renseignez les champs à compléter.
- Validez et suivez les instructions de notre partenaire PAYBOX.
- Une fois le paiement validé, vous recevez par email votre ticket et une confirmation du paiement.



NOUVELLES MODALITES D'ACCUEIL AU SIÈGE DE HAUTS-DE-BIÈVRE HABITAT

Pour un accueil de meilleure qualité, il vous est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable, ce qui permet à nos services de préparer votre venue.

Nos bureaux sont désormais ouverts :

- lundi, mercredi et vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
- mardi et jeudi de 13H30 à 17H.



Jacques LEGRAND
Président

L'été n'est pas une période creuse pour Hauts-de-Bievre Habitat, bien au contraire.

Pour preuves, côté construction : le projet « Emile Lévêque » se poursuit normalement avec des logements qui seront livrés au cours du premier semestre 2019.

Côté démolition : le chantier de la tour du 6, rue Robert Scherrer se poursuit, avec comme contrainte de limiter le plus possible ses nuisances vis-à-vis du voisinage. En 2019, l'immeuble aura disparu, ouvrant la perspective de construire des logements destinés à l'accession sociale à la propriété.

Côté réhabilitations : après la fin des travaux de rénovation des résidences du parvis du Breuil dont les halls d'entrée viennent d'être réceptionnés, nous travaillons désormais à la réhabilitation complète des Bas-Graviers.

Et comme à chaque été, nous avons multiplié les interventions sur les installations de chauffage pour qu'elles soient le plus performant possible à l'arrivée du froid.

Tous ces investissements, nous les maintenons en dépit des ponctions toujours plus lourdes que l'Etat opère sur les ressources des bailleurs sociaux, au détriment de l'entretien et du développement de notre patrimoine, et de la qualité du service rendu aux locataires.

Enfin, j'ai voulu, à l'occasion du trentième numéro de notre journal, mettre l'accent sur deux de nos préoccupations majeures : d'une part la collecte des déchets et encombrants, et d'autre part le phénomène croissant des arnaques, dont vous pouvez être victimes de la part d'entreprises peu scrupuleuses.

Bonne lecture

Enquête sur le Supplément de Loyer de Solidarité

Chaque année, les locataires doivent répondre à l'enquête du supplément de loyer de solidarité : c'est pourquoi vous allez la recevoir courant octobre dans vos boîtes aux lettres.

► **Avant le 5 novembre 2018, vous devrez nous retourner :**

- L'enquête dûment datée et signée, et complétée pour toutes les personnes qui occupent le logement.
- La photocopie intégrale recto/verso de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2018 relatif à vos revenus de l'année 2017.



ATTENTION : ne seront pas acceptées les feuilles de déclaration de revenus et de l'acompte d'imposition prévisionnel. Si vous n'avez aucun avis d'imposition ou de non-imposition, adressez-vous immédiatement à votre centre des impôts pour en obtenir un.

- Le cas échéant, les photocopies des avis d'imposition ou de non imposition 2018 de toutes les personnes (ascendants, descendants, autres) qui occupent le logement et qui ne figurent pas sur votre avis d'imposition.
- Le cas échéant, la photocopie de la carte d'invalidité du locataire et/ou des personnes autres que le locataire occupant le logement.
- En cas de changement de votre situation familiale (mariage, divorce, naissance, décès...) et/ou financière par rapport à celle figurant sur l'avis d'imposition, photocopie des pièces justificatives.
- Pour les enfants âgés de 16 ans et plus, le certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant.



ATTENTION : la communication de ces informations est obligatoire.

A défaut de réponse ou en cas de réponse incomplète, dans le délai d'un mois, vous vous exposeriez aux sanctions prévues par la loi :

- Une mise en demeure
- Des frais de dossier
- L'application d'un surloyer maximum.

Pose de la 1^{ère} pierre HARMONIE 2

En présence de :

Monsieur le Président du Département, Monsieur le Maire, Messieurs les Présidents de PITCH Promotion et de VINCI Immobilier, Monsieur le membre du directoire de INLI, Mesdames et messieurs les élus.



Monsieur Jacques LEGRAND, (Maire adjoint chargé du logement, Président de Hauts-de-Bievre Habitat) a inauguré l'événement :

Monsieur le Président du Département,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents de PITCH Promotion et de VINCI Immobilier,
Monsieur le membre du directoire de INLI,
Mesdames et messieurs les élus,
Chers collègues,
Chers amis,

C'est une grande satisfaction pour moi de voir aujourd'hui se dérouler le chantier de la seconde tranche de la résidence harmonie.

1. Grande satisfaction d'abord parce que je sais que les bâtiments de cette seconde tranche seront de la même qualité que ceux de la première, livrée en octobre 2017 et dont les habitants sont ravis. Aux 46 logements sociaux de la première tranche s'ajouteront donc 10 PLAI, 26 PLUS et 1 PLS, du 2 au 5 pièces.

J'en profite pour remercier celles et ceux qui ont travaillé, et travaillent toujours, à ce projet : la maîtrise d'ouvrage (PITCH promotion et VINCI immobilier), l'équipe de maîtrise d'œuvre (atelier AGOPYAN, 163 ateliers), l'ensemble des bureaux d'études et de contrôle, les entreprises en charge du chantier, les services municipaux concernés et les services de Hauts-de-Bievre Habitat.

Au chapitre des remerciements, je n'oublie pas, bien entendu, les financeurs : l'ANRU, le département, la ville.

2. Grande satisfaction également parce que je suis heureux que Hauts-de-Bievre Habitat participe au nouveau visage du quartier PAJEAUD. Nous y participons par ces constructions, et aussi par la réhabilitation de nos trois tours toutes proches, sur le parvis du Breuil.

Le niveau d'exigence qui est le nôtre, tant en construction qu'en réhabilitation, permettra à nos immeubles de ne pas dépaireiller à coté du centre aquatique flamant neuf, et demain à coté du collège Anne Franck entièrement rénové.

3. Grande satisfaction enfin, parce que les logements dont nous posons aujourd'hui la première pierre, sont, en même temps que ceux de notre résidence Emile Lévêque, les premiers construits par notre nouvelle société coopérative Hauts-de-Bievre Habitat.

De nombreux projets nous attendent, tant à Antony qu'à Chatenay-Malabry, et je ne doute pas que ce travail commun sera fructueux, et comme toujours au service des locataires.



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

HARMONIE 2 : Hauts-de-Bièvre Habitat participe au nouveau visage du quartier PAJEAUD

La Ville réaménage le quartier PAJEAUD, notamment les terrains de l'ex-IUFM, qui laissent place à un ensemble immobilier avec des commerces, une grande crèche (1200 m²) et un grand complexe aquatique.



Après les 46 logements en 2017, la construction du bâtiment de 37 autres logements démarre.

La résidence HARMONIE 2 restera comme la première réalisée par Hauts-de-Bièvre Habitat.

Cette construction est labellisée RT 2012, ce qui apportera aux futurs locataires un confort énergétique appréciable.



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

EMILE LEVEQUE

Un budget global de 2,7 millions d'euros. 16 maisons de ville individuelles en structure bois sont en construction et verront le jour en 2019.

Cette réalisation, en ossature bois, réduit l'impact de la construction dans l'environnement et permet d'atteindre un haut niveau de performances en termes de délais (14 mois de chantier seulement) et de consommation d'énergie (label Effinergie +).

Le cadre verdoyant n'est pourtant pas déconnecté des grands axes routiers et bénéficie d'un accès direct aux transports en commun avec la ligne du RER B-Station Antony et le bus 196.



La qualité environnementale de ce projet , situé au bord de la Coulée Verte et non loin du parc des Alisiers, va apporter un confort de vie et d'appréciables économies d'énergie aux 16 futurs locataires.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

BIEVRE I, II ET III

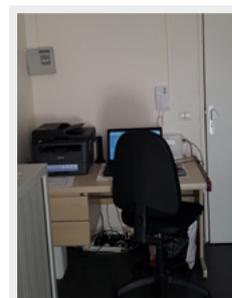
Hauts-de-Bière Habitat entretient son patrimoine et améliore le confort de ses locataires : un chantier de plus d'un an s'est achevé.

Le coût des travaux de réhabilitation a atteint les 4 millions d'euros.



CHANGEMENT DE LA FAÇADE

Isolation extérieure avec bardage isolant, remplacement des VMC, remplacement des menuiseries extérieures, panneaux et isolants avec soubassement en pierre, étanchéité, fenêtres, garde-corps remplacés.



BIÈVRE III

Réfection de la loge

CHANGEMENT DE PHYSIONOMIE DES PARTIES COMMUNES

Electricité, réfection des halls d'entrée, et remplacement des portes de halls, remplacement des boîtes aux lettres



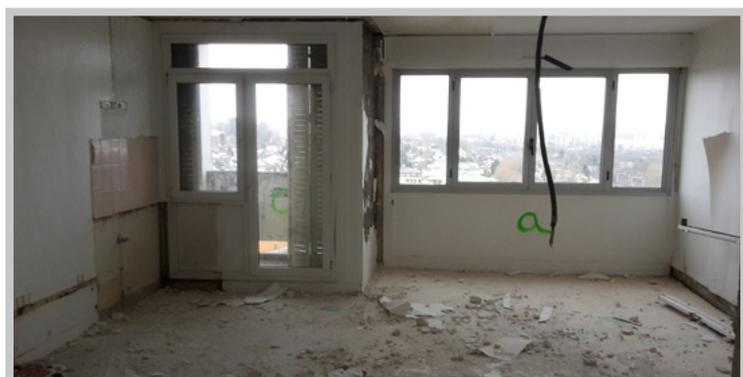
Démolition de la tour SCHERRER



Les travaux de capotage, désamiantage et grignotage du bâtiment seront finalisés d'ici la fin de l'année.

Dans les mois à venir, un projet de logements d'accès social à la propriété sera lancé par Hauts-de-Bievre Habitat.

Ce nouvel immeuble, qui sera environ deux fois moins haut, s'intégrera de façon bien plus harmonieuse pour mieux correspondre au nouveau visage pris par le quartier du Noyer doré depuis sa rénovation urbaine.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



CASPIENNE

Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse en cours. Nous en attendons une très nette amélioration du confort thermique.

NOYER DORE

Mise en peinture de toutes les portes de halls



GUILLEBAUD

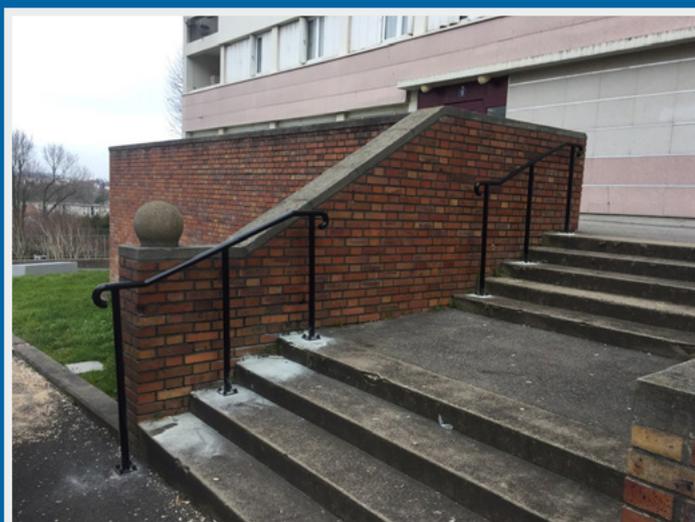
Réception des travaux d'étanchéité effectués.

EMBELLISSEMENT DES ESPACES



MORINS

Création d'un local encombrants rue Emile SEITZ.
Il s'agit du troisième local réalisé dans la résidence depuis un an afin d'améliorer la gestion des encombrants.



DANUBE

Sécurisation de l'escalier d'entrée
Mise en place d'une main courante

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION

Installation de panneaux identifiant les pieds d'immeubles entretenus par l'association GYGO.



Félicitations à nos gardiens qui ont su rester mobilisés tout au long de la formation

Formation certifiante de 33 jours pour six gardiens

Après un examen écrit et oral sur différents items notamment : Environnement HLM - Nettoyage des locaux intérieurs et extérieurs - Etat des lieux des entrées/sorties - Pathologie du bâtiment - Gestion locative - Ecrits professionnels - le gardien obtient un diplôme d'Etat Gardien d'immeuble Niveau CAP.



Les objectifs de cette formation pour les gardiens sont :

- Acquérir les compétences techniques nécessaires à la maintenance et à l'hygiène du bâtiment et de ses abords, y compris effectuer un diagnostic travaux ;
- Connaître les réglementations en vigueur en matière de législation sociale ;
- Etre en mesure d'expliquer la gestion locative courante (bail, état des lieux, quittance de loyers...)
- Sécuriser et faire respecter les locaux.

MISE EN PLACE DE COMPOSTAGE COLLECTIF DE LA RESIDENCE TOURVOIE



Sur proposition d'une association de locataires, et dans le cadre de la politique de développement durable de Hauts-de-Bievre Habitat, la résidence TOURVOIE a été choisie pour un projet dynamisant et innovant : un système de compostage collectif.

Dans ce quartier vert, les déchets organiques exportés par camions à grands frais et dépenses énergétiques vont être directement valorisés sur place et constituer une véritable ressource pour nos espaces verts et nos terrasses.

LE COMPOSTAGE EN DEUX MOTS

Le fonctionnement d'un compost est simple : c'est le résultat de la fermentation et de l'humidification des déchets organiques. Lorsque les matières organiques sont mises en tas, elles se décomposent naturellement en présence d'oxygène. Au bout de plusieurs mois, on obtient du compost, produit de structure fine et de couleur brune, comparable au terreau. Si le dépôt des déchets est effectué correctement et si la décomposition est surveillée, le compost est alors de qualité, utilisable comme engrais pour les plantes d'intérieur.

En compostant nos déchets organiques, nous allégeons notre poubelle de 104 kg par an et par personne soit 32% des ordures ménagères et assimilés.

LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DU COMPOST

Dans un premier temps, la surveillance serait assurée **par votre représentante : Mme CHAINE Martine et votre gardien**. Cela dit, l'entretien courant peut être assuré par tous. Cela consiste à retourner régulièrement le compost, pour l'aérer, l'oxygéner (c'est la condition pour qu'il fonctionne bien, et donc qu'il ne sente pas !) Cela peut se faire à l'aide d'une simple fourche, tous les mois environ.

QUELQUES IDEES ERRONEES

- Le compost sent mauvais : FAUX : sauf s'il est mal aéré
- Le compostage demande beaucoup de temps libre : NON : environ 1h par mois
- Le compost prend beaucoup de place : NON : 4 m²

Hauts-de-Bievre HABITAT a éloigné suffisamment le composteur de vos résidences sans le mettre hors de portée bien sûr.

Avec ce courrier venez récupérer un bac à compost prêté par Hauts-de-Bievre Habitat (qui en reste le propriétaire, notamment en cas de déménagement).





COLLECTE DE VOS DECHETS ET ENCOMBRANTS

Emballages, journaux et magazines, ordures ménagères, verre, déchets végétaux, déchets toxiques, déchets de soins médicaux, textiles usagés, objets encombrants, comment s'en débarrasser ?

La plupart des résidences sont dotées de locaux d'encombrants. Veillez à respecter les dates de sorties. Si les locaux sont pleins, vous trouverez toutes les solutions et dates dans le petit guide 2018 de la ville d'Antony sur le site www.hdb.fr.

Vallée Sud – Grand Paris a mis en place une équipe dédiée et des outils spécifiques :



des ambassadeurs du tri
dans les déchetteries gratuites

(gratuites et réservées aux particuliers du territoire, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)



des chargés de relation
citoyenne joignables
au numéro vert

N° Vert 0 800 02 92 92



une adresse mail
infodechets@valleesud.fr



un site internet dédié
www.valleesud-tri.fr

HALTE!! AUX ARNAQUES

De plus en plus de nos locataires sont victimes de serruriers ou de plombiers peu scrupuleux. Plusieurs locataires ont payé des factures disproportionnées par rapport à la prestation fournie.



Quelques conseils qui vous épargneront de bien mauvaises surprises :

Consultez des professionnels

- Oubliez les entreprises qui laissent des prospectus dans votre boîte aux lettres, notamment celles qui proposent des dépannages dans plusieurs domaines comme la serrurerie, plomberie, etc.
- Appelez Hauts-de-Bievre Habitat pour avoir un conseil sur une entreprise ou demander à votre assureur s'il a un professionnel à vous recommander.
- Renseignez-vous sur votre contrat d'habitation et savoir s'il couvre des problèmes de ce type.

En cas d'urgence, redoublez de vigilance le soir ou le week-end

- Prenez la précaution d'appeler différentes entreprises pour vous informer sur le coût du déplacement, le mode de décompte du temps passé et le taux horaire TTC de la main-d'œuvre. Si l'entreprise vous soumet un forfait, demandez ce qu'il comprend ou non.
- Faites valoir vos droits pour mieux vous protéger. Tout professionnel a le devoir de vous indiquer clairement les services et tarifs qu'il propose, même sans garantie de les réaliser. La loi impose aux professionnels d'établir un devis pour toute intervention de plus de 150€. En revanche, en cas d'urgence, notamment lorsqu'il y a danger pour la personne, cette obligation ne tient plus.

Au moment du sinistre

- Attendez si possible le lendemain et faites appel à un professionnel agréé quand les pièces coûteuses doivent être changées.
- Contentez-vous de faire exécuter le minimum de réparations et gardez les pièces défectueuses qui ont été changées si vous ne pouvez pas attendre,

À la fin de toute intervention, demandez une facture détaillée avec la date, le nom et l'adresse de la société ainsi que les travaux effectués dans le détail. Enfin, ne payez jamais en espèces, vous n'auriez aucune preuve de paiement à faire valoir en cas de recours.

NUMÉROS UTILES

112 GÉNÉRAL

C'est le numéro pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union européenne. Il est utilisable depuis un téléphone portable ou un poste fixe. Vous êtes ensuite redirigés vers les pompiers, la police ou le Samu, selon la nécessité.

15 SAMU

Pour les urgences médicales.

17 POLICE SECOURS

En cas d'incidents qui mettent en cause votre sécurité ou celle d'une tierce personne.

18 POMPIERS

En cas d'incendies, d'accidents et d'urgences médicales.

114 SOURDS ET MALENTENDANTS

Ce numéro d'urgence fonctionne à partir de fax et SMS. Un modèle de fax et un guide utilisateur sont téléchargeables sur :

www.social-sante.gouv.fr
ou www.handicap.gouv.fr/114

Le traitement des appels est effectué par des professionnels spécifiquement formés.

CENTRE ANTI-POISON PARIS
01 40 05 48 48

Journal édité par HAUTS-DE-BIÈVRE
HABITAT - Octobre 2018.

8, avenue Léon Harmel - 92160 ANTONY.

Tél : 01 46 66 54 28.

Directeur de la publication : Fabien MAMANE.

Conception : LAGOA - Tél : 01 49 11 51 71.

Imprimé en 5000 exemplaires par SOPEDI.

Tél : 01 69 53 61 10.